



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - case 549
CGT- Enseignement privé - case 544
263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Contacts Presse :

CGT Educ'action : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83
Enseignement privé : Serge Vallet - 06 06 48 61 85



Le ministère doit renoncer au vote électronique !

La décision de la Cour Administrative d'Appel de Paris, d'annuler l'attribution du dernier siège au Comité Technique Ministériel, à l'issue des élections professionnelles de 2011, démontre une fois de plus le caractère anti-démocratique du vote électronique.

Le juge considère que "le nombre d'électeurs n'ayant pas pu exprimer leur vote, alors qu'ils en avaient l'intention, doit être évalué à quelques milliers", ce "que le ministère ne conteste d'ailleurs pas". Le vote électronique est bien responsable de cet état de fait !

La CGT Educ'action et la CGT-Enseignement privé s'opposent au vote électronique. La baisse très importante de la participation aux élections professionnelles en 2011, par rapport aux années précédentes, n'ayant fait que confirmer nos craintes.

La CGT Educ'action et la CGT-Enseignement privé demandent au ministère de l'Éducation nationale de renoncer au vote électronique pour les élections professionnelles de novembre/décembre 2014. Elles lui rappellent que le vote, début 2014 dans l'académie de Paris, lors d'une élection à une Commission Consultative Paritaire, à l'urne, s'est déroulé avec une participation multipliée par 8 par rapport au même vote, en 2011, par voie électronique...

Montreuil, le 30 juin 2014